

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Votants	11

Mise en souterrain  
du réseau  
électrique du Clos  
Martel –  
approbation du  
projet

L'an deux mille onze ;

Le 28 Février à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 23/02/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE, DUJON, ESCRIOU, FASOLA, HEURA, LACROIX, BENABEN, ROBERT, YACOB

REPRESENTES : M. AUDIBERT par M. ESCRIOU  
Mme PAILLOTET par M. DUJON

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA, FOURNY, M. KAIL

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de mise en souterrain des lignes électriques du quartier le Clos Martel, dans le cadre du programme environnement.  
La dépense est estimée à 18.227.42 € HT - 21.800 € TTC.  
Il propose de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz, le chargeant également de solliciter la subvention du FACE programme « Environnement » et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire :

- Donne son accord sur la réalisation des travaux d'amélioration de la qualité environnementale du réseau électrique, conformément au plan remis,
- Prend acte de la dépense évaluée à 18.227.42 € HT – 21.800 € TTC, selon le devis établi le 18/02/2011,
- Confie au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences,
- Charge le Syndicat de solliciter la subvention FACE programme « Environnement » ou du Conseil Général et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement,
- S'engage à inscrire au Budget Principal 2011 le montant de la participation de la Commune

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,  
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 10  
- Voix contre : 1  
- Abstention : 0



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 04/03/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 04/03/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication